



SOMMAIRE

Point 27 de l'ordre du jour :

Question de Namibie (*suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
- b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;
- c) Rapport du Secrétaire général. 1765

Page

3. A l'heure actuelle, les racistes d'Afrique du Sud, avec la complicité des principales puissances occidentales membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN], font des efforts désespérés et recourent à toutes sortes de procédés et de subterfuges pour empêcher le peuple de Namibie d'accéder à l'autonomie et à l'indépendance. De plus, ils tentent de consolider le régime fantoche néo-colonialiste de Turnhalle, qu'ils ont eux-mêmes imposé.

4. Il est bien évident que la politique menée par l'Afrique du Sud vise à établir des régimes fantoches néo-colonialistes en Namibie et en Rhodésie du Sud et tend, avec leur participation, à créer des blocs militaires et politiques, sous leur égide, afin de lutter contre les mouvements de libération nationale africains et toute l'Afrique indépendante.

5. Toutes les manœuvres politiques du régime raciste d'Afrique du Sud ont été condamnées à maintes reprises par la communauté internationale. Dans la déclaration politique adoptée à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979, il a été souligné que :

« La Conférence a fermement repoussé et vigoureusement dénoncé les manœuvres du régime raciste sud-africain qui visent — avec le consentement, la complaisance et l'approbation de la réaction internationale et de l'impérialisme — à briser l'intégrité territoriale du pays grâce à l'annexion de Walvis Bay, à légitimer la farce électorale du 4 décembre 1978 et à installer en territoire namibien un régime néo-colonialiste contrôlé par Pretoria. Ces manœuvres, qui se jouent des décisions des Nations Unies, doivent être condamnées avec la plus grande énergie. »
[A/34/542, annexe, sect. I, par. 67.]

6. La réalisation des objectifs d'agression et d'expansionnisme de l'Afrique du Sud est également servie par la politique des autorités racistes de Pretoria qui intensifient l'occupation militaire de la Namibie et par leur ambition de créer leur propre « club » nucléaire — perspective lourde de conséquences pour la paix et la sécurité internationales.

7. Les agissements des racistes d'Afrique du Sud constituent un défi ouvert aux Nations Unies et à toute la communauté internationale. Ces actes ont pour but de saper les efforts des Nations Unies tendant à permettre au peuple namibien d'accéder à l'autonomie et à l'indépendance conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)] et aux autres décisions pertinentes de l'ONU.

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de Namibie (*suite*) :

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
- b) Rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie;
- c) Rapport du Secrétaire général

1. M. DOLGOUTCHITS (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : L'examen de la question de Namibie à la présente session de l'Assemblée générale se déroule en un moment exceptionnellement important pour l'avenir de ce pays dans lequel la lutte juste et tenace menée depuis bien des années par le peuple namibien sous l'égide de la South West Africa People's Organization [SWAPO] contre le joug colonialiste et raciste du régime de Pretoria est entrée dans une phase décisive.

2. L'Organisation des Nations Unies a condamné plus d'une fois l'Afrique du Sud raciste pour l'occupation illégale qu'elle maintient sur le territoire de Namibie, pour la politique criminelle de répression, de terreur, de persécution qu'elle impose au peuple namibien, dirigée avant tout contre les dirigeants de la SWAPO, ainsi que pour les actes d'agression commis par ce régime contre des Etats africains souverains, à partir de bases situées en Namibie, et pour son mépris insolent des décisions de l'Organisation des Nations Unies concernant la décolonisation immédiate et sans condition de la Namibie. L'Organisation des Nations Unies considère, à fort juste titre, la politique d'expansion colonialiste et d'*apartheid* du régime de Pretoria comme une grave menace non seulement pour les peuples africains mais également pour la paix et la sécurité internationales.

8. Les efforts déployés au cours de ces deux dernières années dans le cadre de l'ONU pour régler le problème namibien au moyen de négociations sont, malheureusement, restés sans résultat jusqu'à ce jour, en raison de l'entêtement de l'Afrique du Sud à conserver sa domination sur la Namibie et du peu d'empressement de ceux qui sont à l'origine des plans de règlement occidentaux, comme on les appelle, à prendre, ou tout au moins à appuyer, les mesures efficaces contre le régime d'*apartheid* visant à le contraindre, sans délai et sans condition, à mettre un terme à son occupation illégale de la Namibie, à retirer de ce territoire toutes les forces armées, de police et l'administration et à respecter le droit du peuple namibien à régler lui-même la question de l'avenir de son pays.

9. En fait, toutes les négociations qui ont eu lieu ont été utilisées par les racistes de Pretoria pour gagner du temps et leur permettre de passer à la mise en œuvre du règlement interne par la constitution d'une « assemblée nationale » fictive et illégale dont le but est de faire reconnaître, sur le plan international, les fantoches de Turnhalle afin de perpétuer l'occupation illégale et l'exploitation colonialiste et raciste de la Namibie par l'Afrique du Sud et les monopoles impérialistes occidentaux.

10. La situation actuelle en Namibie résulte de l'attitude complaisante dont font preuve à l'égard des racistes sud-africains les grandes puissances occidentales qui, indéfectiblement, apportent leur soutien au régime sud-africain. La responsabilité première de l'occupation persistante de la Namibie par l'Afrique du Sud incombe précisément aux pays occidentaux qui, au mépris des nombreuses décisions de l'ONU, ont apporté et continuent d'apporter à l'Afrique du Sud un soutien sur le plan politique, économique et militaire.

11. Cette politique des grandes puissances occidentales s'explique, comme on le sait, par le profond désir des milieux impérialistes de ces pays et de leurs monopoles transnationaux d'exploiter honteusement les ressources humaines et matérielles si riches de la Namibie et d'en tirer des superbénéfices ainsi que par leur volonté de mener à bien les objectifs stratégiques du bloc de l'OTAN.

12. Les grands pays occidentaux et leurs sociétés transnationales portent un intérêt toujours accru à l'uranium namibien, en particulier aux mines d'uranium de Rössing. Les grandes sociétés minières d'Afrique du Sud et certains pays occidentaux participent activement à la prospection de l'uranium en Namibie.

13. La politique des grandes puissances occidentales et les agissements de leurs monopoles en Afrique australe constituent un obstacle majeur à la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

14. Comme le note Leonid I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, dans le message de félicitations qu'il a adressé aux Etats et aux peuples d'Afrique, à l'occasion de la Journée de la libération de l'Afrique :

« L'apparition d'une Afrique libre suscite de rudes affrontements entre les forces de libération nationale et de progrès, d'une part, et les forces de l'impérialisme et de la réaction, d'autre part, lesquelles tentent de freiner ce processus irréversible et même de passer à la contre-offensive. En témoigne la situation qui règne actuellement dans le sud du continent africain, où les racistes, appuyés par les milieux impérialistes, tentent des efforts désespérés pour briser la volonté de victoire des patriotes du Zimbabwe et de la Namibie, y imposer des régimes fantoches néo-colonialistes, les faire reconnaître par la communauté internationale et transformer cette région en un fief du racisme et de l'oppression et en une source permanente de danger pour l'Afrique indépendante. » [Voir A/34/282, annexe.]

15. En mai dernier, dans sa résolution 33/206, l'Assemblée générale a déclaré une fois de plus qu'il était nécessaire,

« de toute urgence, d'assurer la réalisation des droits inaliénables du peuple namibien à une autodétermination et à une indépendance nationale authentiques dans une Namibie comprenant Walvis Bay, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'à toutes les résolutions ultérieures de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité... »

et a appuyé

« la légitimité de la lutte qu'il mène par tous les moyens dont il dispose contre l'occupation illégale de son territoire par l'Afrique du Sud ».

L'Assemblée générale a demandé également

« à tous les Etats Membres et à la communauté internationale de s'abstenir de reconnaître l'assemblée nationale illégale ou tout régime que l'Afrique du Sud raciste peut imposer au peuple namibien au mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies ou de coopérer avec eux ».

16. La RSS de Biélorussie ne s'est pas contentée d'appuyer pleinement cette résolution, elle en a été l'un des auteurs.

17. Notre position en ce qui concerne la Namibie est une position de principe tout à fait nette. Notre pays s'est toujours prononcé et se prononce pour la réalisation, par le peuple namibien, de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, sur la base du maintien de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, y compris Walvis Bay, pour le retrait complet et rapide de l'armée, de la police et de l'administration de l'Afrique du Sud de Namibie, pour le transfert de tous les pouvoirs au peuple namibien, en la personne de la SWAPO, seul représentant légitime et authentique du peuple namibien.

18. La RSS de Biélorussie estime que la base permettant de résoudre le problème namibien réside dans les résolutions appropriées du Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies qui s'occupent de questions de décolonisation.

19. A notre avis, le seul moyen sûr d'assurer la mise en œuvre de ces décisions de l'ONU réside dans le respect absolu, de la part de tous les Etats, des sanctions arrêtées contre le régime raciste de Pretoria, ainsi que dans l'adoption par le Conseil de sécurité de nouvelles mesures pratiques destinées à assurer l'isolement international total et le boycottage du régime raciste, par l'application de sanctions générales et obligatoires contre lui, selon les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

20. La délégation de la RSS de Biélorussie appuiera également d'autres mesures efficaces et décisives conformes à la Charte, afin d'assurer le règlement équitable et prompt du problème de Namibie, et cela dans l'intérêt du peuple namibien.

21. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : La présente session se déroule alors que depuis bien longtemps déjà, suivant les propositions et les plans de l'Organisation des Nations Unies, auraient dû être acquises la liberté, l'indépendance et l'autodétermination du peuple namibien. Pourtant, ce peuple reste contraint de vivre sous le joug colonial du régime fasciste d'*apartheid*. Chaque jour en Namibie meurent de nombreuses femmes, enfants et hommes, victimes innocentes de la barbarie raciste.

22. Il convient ici de se demander, aujourd'hui plus que jamais, pourquoi il n'a pas été possible de mettre en œuvre les intentions de l'ONU et de l'immense majorité des Etats du monde, qui sont de garantir au peuple de Namibie la vie et la liberté. La raison principale de cet état de choses doit être recherchée incontestablement dans le comportement des maîtres racistes de Pretoria. Malgré leurs manœuvres de diversion, une chose est devenue aujourd'hui évidente, à savoir que la solution du problème de Namibie est retardée délibérément, je dirai même bloquée.

23. Cela a confirmé ce qu'ont souligné plus d'une fois, dans leur immense majorité, les orateurs qui sont intervenus, en mai dernier, au cours des débats de la trentième session de l'Assemblée générale, ainsi que lors de sessions antérieures, c'est-à-dire qu'on ne peut forcer le régime de Pretoria, par de simples appels et pourparlers, à renoncer à son occupation de la Namibie, qui est en contravention du droit international. Les affirmations des représentants des différents Etats occidentaux, d'après lesquelles les racistes seraient prêts à faire des concessions au cours des négociations, ont été démenties par les alliés des racistes eux-mêmes.

24. Le régime d'*apartheid* a renforcé sa politique de terreur et de répression contre le peuple de Namibie, alors même que les représentants des Etats occidentaux menaient des pourparlers sur de prétendus règlements. D'après des rapports de la SWAPO, reconnue par l'ONU comme étant la seule organisation légitime de libération, il est incontestable que les racistes intensifient la politique de terreur dont ils se servent comme de l'instrument principal à l'encontre de la Namibie. Comme l'a dit au mois de juillet de cette année le Secrétaire aux affaires étrangères de la SWAPO, M. Peter Mueshange, à Dar Es-Salam, les troupes et la police de la puissance raciste ont multiplié, depuis le début du

mois de mai, leurs actes de terreur à l'encontre du mouvement de libération africain; du début du mois de mai jusqu'à la fin du mois de juin 1979, ils ont réussi à arrêter 4 822 membres et de sympathisants de la SWAPO. Voici donc sous quel aspect se présente cette fausse indépendance pratiquée aujourd'hui par le régime de fantoches mis en place par Pretoria. Il est donc indubitable que le régime issu des élections truquées ne sert qu'à perpétuer l'occupation illégale et la non-application des décisions pertinentes de l'ONU à l'égard de la Namibie.

25. Face à cette situation, la délégation de la République démocratique allemande réclamé une fois de plus de manière pressante des sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous voudrions à cet égard faire état notamment de la résolution 33/206, adoptée par l'Assemblée générale le 31 mai 1979, et qui, au paragraphe 12, renouvelle les exigences contenues dans des documents antérieurs de l'ONU.

26. Condamnant formellement l'escalade de la terreur des racistes en Namibie, nous voudrions aussi attirer l'attention sur le renforcement de la politique d'agression qu'applique Pretoria à l'encontre des Etats africains indépendants : une victime particulièrement frappée par cette agression sud-africaine est la République populaire d'Angola. En même temps, la clique raciste de la Rhodésie du Sud continue de se livrer à des agressions contre la République populaire du Mozambique, contre la Zambie et contre d'autres Etats africains indépendants. La délégation de la République démocratique allemande élève une protestation résolue contre les nouvelles attaques du régime raciste à l'égard des Etats voisins.

27. L'Organisation des Nations Unies doit condamner les récentes menaces d'invasion de la part du régime de Pretoria et doit lancer un sérieux avertissement. Je voudrais souligner à cet égard la justesse du communiqué du Gouvernement de la République démocratique de Madagascar, en date du 4 décembre 1979, aux termes duquel :

« Il est de l'intérêt du Front patriotique de ne pas s'engager à signer des documents relatifs aux élections tant que l'armée sud-africaine n'aura pas évacué la Rhodésie¹. »

28. Une vérité se confirme encore une fois — vérité que nous avons souvent entendue ici et au sein d'autres instances des Nations Unies —, c'est qu'il existe un lien de dépendance direct entre la politique impérialiste d'exploitation et d'asservissement que constituent le racisme et l'*apartheid*, d'une part, et la politique d'agression et de terreur que pratiquent ces mêmes régimes, d'autre part. L'existence de ces régimes constitue une menace pour leurs voisins, les Etats africains, et pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il est indispensable de prendre contre les racistes les mesures coercitives prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

29. Depuis plusieurs années déjà, nous sommes convaincus que ceux qui, à l'Organisation des Nations

¹ Voir document A/C.4/34/13.

Unies, s'élèvent contre les sanctions, sont ceux-là mêmes qui continuent de coopérer toujours davantage avec les régimes racistes. Les grandes sociétés multinationales des pays de l'OTAN continuent de profiter du régime d'exploitation et d'oppression pratiqué en Namibie par les autorités de Pretoria pour piller les ressources naturelles de ce pays en vue d'en tirer le maximum de bénéfices. Ces sociétés, avec l'appui total de leurs gouvernements, bafouent ouvertement l'Organisation des Nations Unies, sans se soucier le moins du monde de ses décisions sur la Namibie.

30. Qu'il me soit permis à cet égard d'attirer encore une fois l'attention sur le décret n° 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie, promulgué par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie², dont les dispositions devraient empêcher le pillage des ressources naturelles afin que celles-ci puissent être transmises au peuple libre de la Namibie en temps utile. Cependant, les sociétés multinationales et les gouvernements des pays de l'OTAN qui les soutiennent enfreignent systématiquement ce décret, comme tous les autres documents de l'ONU sur la Namibie qui sont d'une portée générale obligatoire. Dans un document de travail du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en date du 13 février 1978³, on revient constamment sur la pratique continue d'exploitation de la part des sociétés multinationales. Nous sommes particulièrement inquiets des tentatives faites par ces sociétés pour piller tout ce qu'elles peuvent des ressources de la Namibie en uranium. Comme l'a souligné le Président de la SWAPO, Sam Nujoma, dans une interview accordée au journal nigérian, *The Sunday Observer*, le 15 avril 1979, les concentrés des gisements d'uranium quittent actuellement la Namibie par la voie des airs. Pour faire le maximum de bénéfices, les monopoles ne reculent même pas devant la violation des règles de sécurité internationales de transport de l'uranium, d'après lesquelles ces transports ne peuvent se faire que dans des appareils spécialement équipés.

31. Ce rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie contient également des renseignements édifiants sur l'exploitation impitoyable, ainsi que sur les conditions de vie et de travail dramatiques de la population africaine. Les exemples de conditions de vie et de travail qui sont donnés dans ce rapport rappellent celles des geôles du siècle dernier et montrent bien que ni le régime ni les sociétés multinationales n'ont la moindre intention de modifier la situation actuelle.

32. La patience de la majorité des Etats Membres de l'ONU a ses limites. On ne peut ni ne doit admettre que les régimes racistes, par leurs manœuvres, puissent continuer de bafouer l'Organisation mondiale et de violer les décisions de l'ONU. Il n'est pas difficile de voir ce qui se cache derrière ce jeu qui invoque le prétendu plan de Namibie des cinq Etats membres de l'OTAN. Il s'agit, en fait, d'empêcher une indépendance authentique de la Namibie, qui donnerait réellement au peuple la

possibilité de décider de son sort en toute liberté. A l'heure actuelle, nous voyons encore une fois les milieux impérialistes chercher par tous les moyens à priver la SWAPO de son droit légitime de parler au nom du peuple et nous sommes également les témoins de leurs tentatives de remettre le pouvoir, en Namibie et en Rhodésie du Sud, à des régimes fantoches. A Genève comme à Londres, on essaie de légaliser petit à petit les régimes fantoches mis en place par l'Afrique du Sud. On présente aux mouvements de libération nationale des ultimatums pour les contraindre à renoncer à leurs positions de principe. Ces exigences unilatérales sont favorables aux racistes, au lieu de les forcer à renoncer à leur politique et de les amener à reconnaître les droits de la SWAPO et du Front patriotique, comme le demandent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

33. Soit dit en passant, l'on se demande quelquefois si les hauts fonctionnaires, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, suivent toujours les décisions de l'Assemblée générale. Il nous faut constater que les milieux impérialistes s'efforcent de tenir en échec toutes mesures qui s'opposeraient à leurs intérêts en Afrique australe et essaient de maintenir la dépendance coloniale. Les agents de ces milieux ne ménagent pas leurs efforts pour semer la zizanie, pour déstabiliser la situation et pour susciter des difficultés économiques aux nouveaux Etats africains indépendants. C'est pourquoi une solidarité sans réserve avec toutes les forces qui s'opposent aux tendances néo-colonialistes s'impose. Il est tout aussi important d'assurer la coopération des Etats africains souverains avec les mouvements de libération nationale de l'Afrique australe.

34. La République démocratique allemande appuie, sans condition, le programme d'action de l'ONU contenu dans la résolution 33/206 de l'Assemblée générale, et nous tenons à attirer, encore une fois et de manière pressante, l'attention sur les exigences qu'elle contient, telles que la cessation immédiate de l'occupation illégale de la Namibie et l'évacuation totale et sans condition de toutes les troupes d'occupation, le refus de reconnaître tout régime fantoche illégal mis en place par Pretoria, la reconnaissance de l'intégrité territoriale et de l'unité politique de la Namibie, la libération de tous les détenus politiques et le respect du droit du peuple namibien de lutter pour son indépendance par tous les moyens.

35. Le Secrétaire général du Comité central du Parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, Erich Honecker, qui s'est rendu récemment à Addis-Abeba en visite amicale, s'y est entretenu avec le Secrétaire général de l'OUA et ses adjoints et avec les chefs des délégations des Etats membres de l'OUA et, prenant la parole, a déclaré :

« Ma visite au Secrétaire général de l'Organisation de l'Unité africaine m'offre une excellente occasion de confirmer une fois encore le soutien indéfectible de la République démocratique allemande au peuple du Zimbabwe et à son représentant légitime, le Front patriotique, et au peuple de la Namibie et à son représentant légitime, la SWAPO.

« ...

² Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément n° 24 A, par. 84. Ce décret est paru sous sa forme définitive dans la *Gazette de Namibie* n° 1.

³ Document A/AC.131/L.73.

« Nous souhaitons l'indépendance authentique de ces peuples par un transfert total de tous les pouvoirs à leurs représentants légitimes, le Front patriotique et la SWAPO respectivement.

« ...

« Du fait des agressions sauvages des régimes racistes contre l'Angola, le Mozambique et la Zambie, nous continuons de nous montrer solidaires de ces Etats et nous les appuyons activement.

« ...

« Je vous donne l'assurance, monsieur le Secrétaire général, que les peuples et les Etats africains pourront toujours compter sur la République démocratique allemande, pays socialiste, en qui ils ont un ami et un allié sûr dans leur juste lutte pour la libération nationale et sociale, pour le renforcement de leur souveraineté nationale et pour leur indépendance économique. »

36. Voilà donc la position de la République démocratique allemande.

37. M. BHATT (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Les événements tels qu'ils se déroulent en Namibie continuent de décevoir l'espérance de la communauté internationale que le peuple de Namibie se trouvera en mesure d'exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale. Le régime raciste d'Afrique du Sud continue à méconnaître ouvertement les diverses résolutions de l'ONU et de ses organes, perpétuant ainsi son occupation illégale de la Namibie. L'ONU est directement responsable de la Namibie depuis sa naissance et il est décourageant de constater que le problème reste aujourd'hui aussi difficile à résoudre qu'il l'était alors.

38. La nature juste de la cause du peuple namibien a été reconnue de toutes parts. Le monde voit avec admiration la lutte continue que mène ce peuple, sous la conduite de son seul représentant authentique, la SWAPO. Je profiterai de l'occasion pour réaffirmer notre soutien absolu à la SWAPO et à la légitimité de sa lutte.

39. Ma délégation voudrait féliciter le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour les faits détaillés et véridiques si bien présentés dans son rapport [A/34/23/Rev.1, chap. IX]. Ce rapport dévoile une fois de plus la dure réalité qui se dissimule derrière les tentatives du régime raciste en vue d'instaurer un prétendu « règlement interne ». La seule conclusion à laquelle se prête le rapport, c'est que des élections libres, sous le contrôle et la surveillance de l'Organisation des Nations Unies dans la Namibie tout entière, en tant qu'entité politique unique, constituent le seul moyen de se rapprocher d'une solution que la population du territoire puisse pleinement accepter. La Namibie est une entité politique unique et Walvis Bay est partie intégrante de son territoire. Aucune manœuvre ne permettra au régime raciste de justifier l'annexion de ce territoire. Le rapport contient une description toujours déprimante de l'économie du territoire. Rien ne peut être plus pénible que le fait qu'un pays qui a tant de richesses se trouve

réduit à cet état en raison de l'exploitation illégale et persistante de ses ressources.

40. Nous rendons également hommage au rôle que joue le Conseil pour la Namibie, qui défend la juste cause du peuple namibien. Le Conseil, Autorité administrante légale du territoire jusqu'à son indépendance, a beaucoup intensifié ses activités afin d'aider la population à parvenir à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale dans une Namibie unie.

41. Le Népal s'est toujours opposé à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et a toujours appuyé le gouvernement majoritaire pour la population du territoire, dirigée par la SWAPO, dans sa lutte légitime pour la liberté et l'indépendance nationale. Nous avons accueilli favorablement les résolutions appropriées du Conseil de sécurité qui ont créé le cadre d'un règlement internationalement acceptable de la question de Namibie. La responsabilité particulière des Nations Unies en ce qui concerne un règlement rapide et honorable du problème ne saurait être assez soulignée. La communauté internationale et la SWAPO, principale partie à la question, ont maintes fois déclaré qu'elles étaient disposées à coopérer aux efforts des Nations Unies afin de résoudre rapidement le problème. L'attitude du régime raciste a été marquée par la duplicité. La manière sinistre dont il essaie de perpétuer l'occupation illégale du territoire a aggravé les souffrances du peuple en lutte. Le fait que l'Afrique du Sud n'est pas d'humeur à se conformer aux décisions de l'ONU ressort clairement de l'intensification des arrestations et des détentions de la population en lutte.

42. Dans sa résolution 439 (1978) du 13 novembre 1978, le Conseil de sécurité a formulé une mise en garde, disant que si l'Afrique du Sud se refusait à annuler les élections projetées et à se conformer aux résolutions du Conseil, celui-ci serait contraint de « se réunir immédiatement pour engager des actions appropriées en vertu de la Charte des Nations Unies ». Il y a eu un simulacre d'élections et une « assemblée nationale » illégale et arbitraire a été mise en place en Namibie. Ceci fait partie du plan du régime raciste de légaliser l'occupation du territoire. Ces manœuvres ont été condamnées énergiquement à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en septembre dernier. L'Assemblée générale, dans sa résolution 33/206, a demandé à tous les Etats Membres de s'abstenir de reconnaître l'assemblée nationale illégale ou tout régime que l'Afrique du Sud raciste peut imposer au peuple namibien. La résolution a également demandé au Conseil de sécurité de prendre les mesures de coercition prévues au Chapitre VII de la Charte. Le Népal a toujours appuyé semblable mesure de la part des Nations Unies. Nous croyons qu'elle seule est de nature à amener l'Afrique du Sud à se conformer aux désirs de la communauté internationale. Le Népal est impatient de pouvoir accueillir la Namibie en tant que Membre de plein droit de cette organisation mondiale.

43. M. SOKALSKI (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui pour discuter, une fois de plus, la question presque éternelle de Namibie, certains doivent éprouver une intense

jubilation. Les politiciens racistes de Pretoria sont dans la joie. Les ennemis de l'Afrique exultent. Les grands monopoles sont satisfaits; ils sont ravis. Tous célèbrent encore une année qui vient de passer sans que le règlement tant attendu de la situation coloniale en Namibie se rapproche d'une solution.

44. Depuis plusieurs années déjà, nous sommes témoins d'une série singulière, mais nettement reconnaissable, de manœuvres de la part du régime raciste d'Afrique du Sud et de ses protecteurs de l'extérieur plus ou moins engagés. Chaque fois qu'un débat important est sur le point d'être entamé concernant la Namibie, que ce soit à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité, des indications nous parviennent selon lesquelles l'Afrique du Sud serait prête à adoucir son attitude intransigeante à l'égard du territoire occupé. En conséquence, de nouvelles tentatives d'entretiens sont amorcées; le régime de Pretoria reprend son rôle purement rhétorique et peu glorieux et se retranche sur sa position d'hostilité totale à l'égard de la communauté mondiale, laissant en arrière les optimistes ou les crédules. C'est ce qui s'est produit le mois dernier à Genève et le même résultat a été constaté en de précédentes occasions; pour triste que cela puisse sembler, on ne peut guère s'attendre à autre chose de la part de Pretoria dans les occasions à venir.

45. Peu d'autres questions internationales soumises à l'Organisation se sont révélées d'une clarté aussi grande que la question de Namibie. D'une part, il y a la population du territoire, qui poursuit une lutte véritable pour sa libre détermination et son indépendance, sous la direction de son seul représentant authentique et légitime, la SWAPO, et, d'autre part, un régime étranger et tyrannique, de nature raciste, qui occupe illégalement la Namibie au moyen d'une armée de 60 000 hommes; pillant les ressources, selon le sinistre système colonialiste d'une ère révolue. Les tentatives récentes d'imposer une prétendue solution interne en Namibie n'ont fait que cristalliser davantage le tableau politique de la situation. Ce que le régime de Pretoria appelle l'assemblée constituante — destinée à donner un semblant de pouvoir à une poignée de pantins — est aussi illégal et peu représentatif du peuple de Namibie que l'est la minorité blanche d'Afrique du Sud, par rapport aux 18 millions d'habitants autochtones, parqués dans des bantoustans et souffrant de la pratique et de la politique inhumaines de l'*apartheid*.

46. L'évolution de la situation aux alentours de la Namibie continue de montrer que seule une action énergique de la communauté internationale, afin de donner l'indépendance au territoire, est de nature à modifier la position rigide actuelle de l'Afrique du Sud, l'empêchant ainsi de gagner le temps nécessaire pour consolider sa domination illégale en Namibie. En fait, ces deux dernières années ont amplement démontré sa tactique destinée à retarder plus encore l'accession de la Namibie à l'indépendance. De nombreuses séances du Conseil de sécurité, la neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1978, la trente-troisième session de l'Assemblée générale, l'automne dernier — et sa reprise en mai dernier, exclusivement consacrée à la Namibie —, l'actuelle trente-quatrième session de

l'Assemblée générale, sans parler de toute une série d'autres importantes réunions internationales, gouvernementales et non gouvernementales, semblent avoir eu pour seul effet de faire passer l'attitude arrogante de Pretoria d'un défi lancé à la communauté internationale à un mépris de cette dernière.

47. Si les auteurs occidentaux d'un plan pour la Namibie n'ont toujours pas compris que ce plan avait été exploité comme une nouvelle manœuvre dans les tactiques dilatoires de l'Afrique du Sud, nous aurions de nouvelles raisons de supposer que les considérations qui ont dicté la proposition n'étaient pas aussi pures ni aussi désintéressées qu'on avait voulu le faire croire à l'Organisation.

48. Une conspiration est ourdie autour de toute la question de Namibie, montée et organisée par l'Afrique du Sud, mais, volontairement ou non, incitée aussi par ceux qui semblent encore faire confiance à ce régime et qui, de propos délibéré ou non, minimisent le rôle de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil pour la Namibie, seule Autorité administrante légale du territoire. Avec plus d'urgence encore qu'auparavant, nous répétons aujourd'hui ce que nous disons depuis des années : la juste solution du problème de Namibie réside dans la mise en œuvre, sans hésitation aucune, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, de même que dans la décision de ce dernier d'imposer des sanctions à l'Afrique du Sud, comme le prévoit le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

M. Eralp (Turquie), vice-président, prend la présidence.

49. Comme nous l'avons toujours fait, nous adhérons totalement aux recommandations concernant la Namibie, contenues dans les documents importants de l'OUA, du mouvement des pays non alignés et du Conseil pour la Namibie. En présence des machinations persistantes du régime de Pretoria et conformément aux décisions des instances internationales les plus représentatives, l'heure est venue pour la communauté internationale d'agir de manière décisive en vue de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie. Les événements ont montré que les demi-mesures, quelles qu'en soient l'origine, la portée ou les limites dans le temps, ne suffiront jamais à convaincre l'Afrique du Sud de quitter la Namibie de son plein gré. C'est dans le cadre de cette action que l'Organisation des Nations Unies, qui est directement responsable du territoire jusqu'à ce qu'il réalise l'autodétermination authentique et l'indépendance nationale, peut assurer le retrait sans condition de l'Afrique du Sud de Namibie, y compris Walvis Bay, partie inséparable de la Namibie. C'est ainsi que la communauté internationale peut mettre fin aux arrestations, à la détention et à la torture des dirigeants et des membres de la SWAPO, ainsi qu'aux autres actes de violence commis contre le peuple de Namibie. C'est ainsi que la Namibie parviendra à sa complète décolonisation, et non pas à une indépendance de pure forme, avec perpétuation de fait de son exploitation.

50. Le Gouvernement et le peuple polonais ont toujours été fidèles à la cause de la liberté de la Namibie.

Nous n'avons jamais cessé d'apporter tout notre soutien et toute notre solidarité à la SWAPO dans sa juste lutte pour donner à une Namibie unie l'autodétermination, la liberté et l'indépendance nationale. Nous saluons l'appel lancé récemment par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à La Havane, afin que soit accru le soutien mondial donné à la SWAPO pour lui permettre d'intensifier la lutte armée de libération [voir A/34/542, annexe, sect. I, par. 69]. Nous prenons fait et cause avec les Etats de première ligne qui ont leur propre part dans la lutte contre l'agression armée des régimes racistes et les tentatives de déstabiliser leur économie. En fait, leur situation, comme celle de la Namibie, illustre de façon constante la manière dont fonctionne ce triangle du mal, qui s'étend de la Pretoria de l'apartheid au Zimbabwe et à la Namibie, monté et perpétué en Afrique australe par le racisme et les grands monopoles qui, avec une certaine hypocrisie, cherchent à s'attribuer un rôle dans l'effort de libération. On ne pourra jamais compter que la Namibie sera vraiment libre à la suite du jeu des forces qui l'ont exploitée pendant des années. Son indépendance ne peut venir que de la victoire chèrement acquise de son propre peuple, et c'est ainsi qu'elle viendra finalement. Mais l'heure de l'indépendance dépendra aussi de l'effort uni des Etats Membres de l'ONU. Jusqu'ici, les effets d'un effort comme celui-ci continuent, hélas, de se faire attendre.

51. M. ZAÏMI (Maroc) : L'Assemblée générale se trouve de nouveau devant l'obligation de reprendre l'examen de la question de Namibie, qui constitue, en effet, un problème chronique.

52. L'histoire de cette question est celle des occasions délibérément manquées et des manœuvres dilatoires, car, dès que la communauté internationale commence à entrevoir un début de règlement, le Gouvernement sud-africain ne manque jamais de moyens pour introduire une nouvelle complication qui met fin à tout espoir naissant.

53. Un examen de l'historique de la question de Namibie permet de confirmer que le seul souci du Gouvernement sud-africain a toujours été de perpétuer son contrôle sur le territoire namibien, en vue d'un pillage de ses ressources naturelles et pour défendre la survie du régime raciste et minoritaire qui détient le pouvoir à Pretoria.

54. Le Gouvernement sud-africain se rend compte, en effet, que sa présence en Namibie est illégale. Il n'avait de choix, pour se maintenir, que de manœuvrer pour gagner du temps.

55. Après avoir essayé vainement, dès 1946, d'obtenir le consentement des Nations Unies pour rattacher la Namibie à l'Union sud-africaine, le Gouvernement de Pretoria a jugé opportun de dénier à l'Organisation internationale la succession de la Société des Nations et, partant, de ne lui reconnaître aucune responsabilité sur le Territoire non autonome du Sud-Ouest africain.

56. La réponse de la communauté internationale a, cependant, été ferme et claire. La Cour internationale de Justice a déclaré illégale la présence sud-africaine en

Namibie et l'Assemblée générale des Nations Unies a mis fin au Mandat de Pretoria sur le Territoire [résolution 2145 (XXI)], qu'elle a confié au Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

57. Face à ces mesures de sauvegarde, le Gouvernement sud-africain a eu recours à des manœuvres plus graves. Il a entamé, dès 1968, la mise en œuvre d'une politique de fragmentation du territoire namibien, suivant des critères à la fois tribaux et coloniaux, dans le cadre du plan dit Odendaal⁴. Les meilleures terres de culture et de minerai, qui constituent 43 % de la superficie du territoire, étaient réservées aux Blancs, alors que 40 % de terres moins riches étaient divisés en fonction des tribus pour les non-Blancs, 12 % constituant les régions diamantifères, qui, d'après le plan, devaient être sous le contrôle direct du Gouvernement de Pretoria.

58. Les 40 % des terres divisées sur une base tribale devaient servir à la création de homelands, dans l'esprit des bantoustans sud-africains. Le Gouvernement de Pretoria envisageait, ainsi, la création de 10 homelands en Namibie, en leur donnant le statut de nations autonomes, dans un effort désespéré d'entamer l'unité nationale du peuple namibien et de détruire l'intégrité de son territoire.

59. L'Afrique du Sud a assorti ces mesures de caractère colonial d'une législation ségrégationniste et raciste destinée à assurer le pillage systématique des richesses du territoire namibien, moyennant une oppression brutale de la population autochtone, l'emprisonnement, voire la liquidation physique de tous ceux qui résistent ou s'opposent à la présence illégale du régime colonial et raciste sud-africain.

60. La grande vague d'émancipation qui a baigné le continent africain, avec l'effondrement des bastions du colonialisme européen en Afrique australe, a effrayé les tenants du pouvoir minoritaire raciste en Afrique du Sud.

61. Pretoria a donc dû repenser sa stratégie coloniale en Namibie, se rendant compte qu'elle s'est avérée désormais archaïque, relevant du colonialisme classique, qui n'a plus de chance de survivre.

62. Le Gouvernement sud-africain se dit, maintenant, favorable à l'indépendance de la Namibie et à l'installation d'un régime démocratique, résultat d'une consultation populaire. Il affiche un prétendu désir de coopérer avec les Nations Unies, sur la base du plan proposé par les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité⁵ et adopté par la résolution 435 (1978) de ce dernier.

63. Il est clair maintenant que cette attitude de l'Afrique du Sud n'était, en fait, qu'une nouvelle manœuvre dilatoire et que le seul but recherché était de légitimer le *statu quo*, c'est-à-dire la pérennité de l'exploitation du peuple namibien et de ses ressources naturelles.

⁴ Pour un résumé des recommandations de la Commission d'enquête sur les affaires du Sud-Ouest africain (Commission Odendaal), voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe n° 8 (première partie) [A/5800/Rev.1], chap. IV, par. 18 à 65.*

⁵ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.*

64. Car le Gouvernement sud-africain s'est dépêché de ranimer les groupuscules formés à la hâte, pour constituer la prétendue assemblée de Turnhalle, en les transformant magiquement en partis politiques, défendant pour la plupart la politique tribale et raciste de Pretoria. Sous prétexte de respecter de prétendues échéances, Pretoria a organisé unilatéralement des élections anticipées, avant le retrait de ses forces d'occupation, avant le retour des exilés, avant la libération des prisonniers politiques et en l'absence de toute présence ou supervision des Nations Unies, comme le prévoit le plan adopté par le Conseil de sécurité et accepté par l'Afrique du Sud. Tout se passe comme si l'Afrique du Sud ne souhaitait pas un aboutissement heureux aux efforts inlassables consentis par la communauté internationale pour régler définitivement le problème namibien. Tantôt, c'est l'effectif des forces de l'ONU qui est considéré comme trop important, tantôt c'est le cantonnement des forces armées des deux antagonistes qui pose des problèmes. Et lorsque l'on arrive tout de même, grâce à l'effort combien louable du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à aplanir les difficultés ainsi créées, le Gouvernement sud-africain s'arrange toujours pour dresser de nouveaux obstacles sur la voie du règlement pacifique du problème.

65. Le problème de la Namibie se trouve ainsi dans l'impasse. Toutes les tentatives entreprises par la communauté internationale se heurtent encore à l'intransigeance aveugle de Pretoria, qui cherche, par tous les moyens, à se servir d'une façade peu trompeuse de pseudo-démocratie pour empêcher la réalisation des aspirations légitimes du peuple de la Namibie à une indépendance nationale authentique, dans le cadre de l'unité nationale et du respect de l'intégrité territoriale.

66. Notre assemblée a accordé à ce problème toute l'importance qu'il mérite. Elle a décidé de s'en occuper directement. Elle lui a consacré, en 1978, sa neuvième session extraordinaire et a dû, en mai dernier, le réexaminer lors de la reprise de sa trente-troisième session ordinaire, à la lumière des développements nouveaux. C'est dire que la communauté internationale, telle que représentée par l'Assemblée générale, n'a ménagé aucun effort pour offrir au Gouvernement sud-africain toutes les occasions, afin que celui-ci se rende à l'évidence et accepte de mettre fin à une situation réellement explosive. Nous réitérons, à cette occasion, notre appréciation de la patience exemplaire dont le Secrétaire général et ses représentants ont fait preuve pour qu'aboutisse une tâche extrêmement difficile.

67. Malheureusement, la mauvaise foi et l'intransigeance du Gouvernement sud-africain ne permettent, jusqu'à ce jour, aucune lueur d'espoir pour un début de changement dans la situation déplorable qui existe en Namibie.

68. Nous ne répéterons jamais assez que la seule solution politique qui puisse être juste et durable doit absolument être fondée sur la cessation de l'occupation illégale du territoire namibien par le Gouvernement sud-africain et sur l'exercice effectif par le peuple namibien de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, dans le cadre d'une Namibie unie. En d'autres termes, cette solution doit être fondée sur une

mise en œuvre loyale, sincère et sans arrière-pensée du plan de règlement adopté par le Conseil de sécurité.

69. Seul un respect absolu de la part du Gouvernement sud-africain de ses engagements, en vertu de la décision que je viens de mentionner du Conseil de sécurité, peut amener une paix juste et durable dans cette région de l'Afrique australe et éviter à cette région une conflagration généralisée, qui constituerait une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

70. La communauté internationale ne peut pas continuer indéfiniment de tolérer le comportement irresponsable et dangereux du Gouvernement de Pretoria. La Charte des Nations Unies prévoit des moyens de persuasion, qui peuvent être mis au service de la cause de la paix et de la justice. La responsabilité du Conseil de sécurité, dans ce domaine, est évidente. Nous osons donc espérer que le Conseil recourra valablement et efficacement à tous les moyens dont il dispose pour renforcer les chances de la paix et de la justice en Afrique australe, en prenant les mesures nécessaires capables de mettre fin au cynisme dangereux du Gouvernement sud-africain et pour que le peuple courageux de Namibie réalise, enfin, son aspiration à l'indépendance et à la liberté et prenne la place qui lui revient dans le concert des nations.

71. M. PEŇAŽKA (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Dans notre examen de la question de Namibie, nous nous sentons contraints, à l'instar d'autres délégations, de souligner, dès le début, un fait essentiel : la situation en Namibie, comme celle qui existe dans l'ensemble de l'Afrique australe, s'est récemment encore sérieusement détériorée et elle constitue une menace toujours plus grande pour la paix et la sécurité internationales.

72. La principale raison de la situation actuelle tient au refus que le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud ne cesse d'opposer à une solution qui tiendrait compte des exigences de la population africaine de Namibie, dirigée par son seul représentant légitime, la SWAPO, et de celles qui figurent dans la majorité des résolutions adoptées par les divers organes des Nations Unies. Au mépris total des décisions de l'Organisation des Nations Unies, l'Afrique du Sud, non contente de continuer son occupation illégale du territoire de Namibie, s'efforce par tous les moyens de renforcer sa domination sur ce pays.

73. Au cours des dernières années, diverses tentatives ont été faites pour régler la question de Namibie par des négociations avec le régime raciste. La République socialiste tchécoslovaque a toujours été favorable à un règlement politique et pacifique de ce problème, mais un tel règlement doit garantir une liberté et une indépendance réelles au peuple namibien.

74. Cependant, le cours des événements en Namibie est complètement différent. L'expérience a montré que les dirigeants en Afrique du Sud profitent de leur participation aux négociations uniquement pour gagner du temps et pour préparer des conditions qui entraveraient l'arrivée au pouvoir de la SWAPO et qui conduiraient à la mise en place d'un régime fantoche et au renforcement du régime néo-colonialiste dans le territoire.

75. C'est ce que montre, en fin de compte, le cours des événements qui se sont produits en Namibie depuis le début des négociations. Cela montre que les autorités racistes de l'Afrique du Sud renforcent leurs mesures répressives à l'encontre de la population africaine autochtone et de son avant-garde, la SWAPO, et qu'elles continuent d'augmenter les forces militaires et policières en Namibie en créant des détachements spéciaux de police et des bandes de mercenaires. Le renforcement de la machine de guerre s'accompagne, en outre, d'un renforcement de l'équipement et d'une technique militaire de plus en plus perfectionnée.

76. L'ensemble de ce vaste appareil militaire est utilisé par les racistes pour réprimer la lutte menée par le peuple de Namibie en vue d'obtenir sa liberté et son indépendance, et pour commettre sans cesse des actes d'agression contre les Etats africains indépendants voisins qui appuient cette juste lutte.

77. Une partie intégrante de la politique criminelle menée contre le peuple africain de Namibie est l'effort fait par le régime de Pretoria pour mettre en place dans le pays des groupes de fantoches avec l'aide desquels les racistes entendent appliquer leur politique néo-colonialiste pour la Namibie. C'est précisément à cette fin que les autorités d'Afrique du Sud ont mis en place leurs fantoches et qu'elles ont organisé des élections illégales et truquées en décembre dernier. Toutefois, les manœuvres des racistes ne sauraient tromper personne. Les prétendus partis démocratiques créés par les autorités de l'Afrique du Sud ne sauraient représenter le peuple namibien; ils ne sont que les représentants des intérêts du régime raciste de l'Afrique du Sud et de ses alliés.

78. Il est certain que toutes les manœuvres auxquelles ont recours les racistes en Namibie sont destinées à imposer au peuple namibien un prétendu règlement interne qui permettrait à l'Afrique du Sud de maintenir son occupation illégale de la Namibie et son exploitation inhumaine de la population namibienne ainsi que l'exploitation des ressources naturelles de ce pays par les monopoles impérialistes.

79. Il est certain aussi que cette occupation illégale et les manœuvres du régime de l'Afrique du Sud auraient été impossibles si ce régime n'avait pas été appuyé par l'impérialisme mondial et si tous les Etats avaient rompu leurs relations économiques, politiques, militaires et autres avec l'Afrique du Sud, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La situation qui règne actuellement est le résultat d'une certaine connivence entre les racistes sud-africains et les pays occidentaux qui continuent de fournir au régime de Pretoria un appui politique, économique et militaire et de lui apporter leur coopération dans le domaine nucléaire. En effet, tant que les autorités de Pretoria pourront compter sur des alliés puissants, elles n'accepteront jamais un règlement juste du problème namibien.

80. La délégation de la République socialiste tchécoslovaque continue de croire qu'une solution juste et réelle du problème namibien ne doit se fonder que sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du

Conseil de sécurité, qui prévoient la cessation immédiate de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, le retrait inconditionnel de Namibie de toutes les forces armées et policières, ainsi que de l'administration de l'Afrique du Sud, la garantie de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Namibie, y compris Walvis Bay, et celle de l'exercice par le peuple namibien, sous l'égide de la SWAPO, de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. La mise en œuvre de ces exigences fondamentales est le premier devoir des Nations Unies, dans le cadre des responsabilités qui leur incombent à l'égard de la Namibie pour l'aider à parvenir à une indépendance authentique.

81. Toute autre manière d'aborder le problème ne pourrait que tromper le peuple namibien et tendre à perpétuer, sous une forme ou sous une autre, la domination de ce territoire par l'Afrique du Sud.

82. La délégation tchécoslovaque, comme la majorité des Membres de notre organisation, estime que la seule manière sûre pour l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter de ce devoir serait de prendre des mesures efficaces, dans le cadre du Conseil de sécurité, pour isoler totalement et boycotter le régime raciste, en imposant toutes les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte, dans les domaines économique, financier, commercial et autres, et également dans le domaine nucléaire, et en mettant en œuvre un embargo total sur la fourniture d'armes à ce régime. L'adoption de ces mesures permettrait de trouver rapidement une solution au problème namibien, d'une manière pleinement conforme à la volonté et aux aspirations du peuple de ce pays, ainsi qu'aux intérêts de la paix et de la sécurité, non seulement de l'Afrique australe, mais du monde entier.

83. La République socialiste tchécoslovaque est, pour sa part, disposée à continuer de coopérer à la mise en œuvre des responsabilités des Nations Unies à l'égard de la Namibie, pour que cesse au plus tôt la domination de la Namibie par les racistes d'Afrique du Sud, et pour que le peuple de ce pays puisse exercer son droit inaliénable à la liberté et à l'indépendance. Nous soutenons les efforts des organes subsidiaires qui s'occupent directement de ce problème, et, en tout premier lieu, du Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

84. En conclusion, je voudrais confirmer la détermination de la République socialiste tchécoslovaque de continuer d'appuyer par tous les moyens la juste lutte du peuple namibien pour retrouver une indépendance nationale et une liberté véritable sous la direction de son seul représentant légitime, la SWAPO.

85. M. CHOU Nan (Chine) [*traduction du chinois*] : D'année en année, la question de Namibie figure en tant que question importante à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Au cours des deux dernières années, en plus de la trente-troisième session ordinaire, les Nations Unies ont convoqué la neuvième session extraordinaire et la reprise de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, qui ont été exclusivement consacrées à l'examen de la question de Namibie. La session actuelle a inscrit, une fois de plus, cette question à

l'ordre du jour en tant que point important, et l'a soumise pour examen en séance plénière. Tout cela montre que les peuples du monde sont profondément préoccupés par la juste lutte du peuple namibien, la soutiennent et demandent avec insistance qu'une solution rapide et juste de la question de Namibie soit trouvée.

86. Des résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale, tant à la trente-troisième session [résolutions 33/182 A et B] qu'à la reprise de la même session [résolution 33/206], condamnant fortement les autorités racistes d'Afrique du Sud pour leur défi des résolutions appropriées de l'Organisation des Nations Unies, pour la persistance de leur occupation illégale de la Namibie, leur répression brutale du peuple namibien et leurs agressions armées contre les Etats africains voisins, et exigeant que cesse immédiatement l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud, que soient retirées toutes les forces armées, de police et d'administration de la Namibie, afin de permettre au peuple namibien d'exercer son droit à l'autodétermination et d'accéder à l'indépendance nationale. En septembre de l'année dernière, le Conseil de sécurité a également adopté une résolution — la résolution 435 (1978) — concernant le règlement de la question de Namibie, demandant que des efforts soient faits pour garantir la prompte indépendance de la Namibie par des élections qui seraient supervisées et contrôlées par l'Organisation des Nations Unies. La SWAPO, les Etats africains de première ligne, et d'autres Etats africains, de même que la communauté internationale, ont fait un important effort pour appliquer les résolutions appropriées de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, afin de trouver le plus rapidement possible une juste solution à la question de Namibie. Cependant, jusqu'ici ces efforts n'ont pas permis le progrès que l'on pouvait espérer. La cause profonde en est l'intransigeance avec laquelle les autorités racistes d'Afrique du Sud persistent dans leur attitude colonialiste afin de perpétuer l'occupation de la Namibie. Non seulement elles font obstacle à la solution de la question de Namibie en désavouant sans cesse leurs propres paroles, créant des problèmes secondaires et utilisant toutes sortes de manœuvres dilatoires au mépris des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, mais de plus elles ont poursuivi sans scrupules leur simulacre de « règlement interne ». L'année dernière, elles ont monté une comédie factuelle, et créé une « Assemblée constitutionnelle » factice, rebaptisée cette année « Assemblée nationale »; elles ont également réclamé la mise en place d'un « gouvernement intérimaire » pour essayer de légaliser le régime fantoche qu'elles ont patronné. En même temps, sur le plan interne, elles ont intensifié la répression militaire et la persécution politique du peuple namibien, détenant, emprisonnant et tuant de nombreux dirigeants de la SWAPO et d'innombrables patriotes. De vastes étendues habitées par les Africains ont été transformées en zones militaires. La terreur fasciste sévit partout en Namibie. Au plan externe, elles se servent de la Namibie comme base de provocations armées incessantes et d'agression contre les Etats africains voisins d'Angola et de Zambie, violant de façon flagrante la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces pays, infligeant des pertes graves à la vie et aux biens de la population locale, et

menaçant considérablement la sécurité et la stabilité de la région.

87. Les événements qui se sont déroulés cette année et les années précédentes montrent que le régime raciste d'Afrique du Sud ne représente pas seulement le plus grand obstacle au règlement de la question de Namibie mais constitue également la principale source des troubles en Afrique australe. Pour éliminer cet obstacle et cette source de trouble, il est nécessaire, en dernière analyse, de faire appel à toutes les formes de lutte, y compris la lutte armée — cette lutte que mène activement et intensifie le peuple africain et avant tout les peuples d'Afrique australe. En même temps, il est nécessaire que la communauté internationale prenne toutes les mesures efficaces nécessaires pour contraindre les autorités sud-africaines à appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Tout acte consistant à approuver ou encourager les agissements des racistes blancs d'Afrique du Sud ne ferait qu'accroître leur arrogance, aggraver les troubles de la région et faire naître des possibilités d'intervention et d'ingérence de la part de forces étrangères, dont celle de l'hégémonie.

88. Il est du droit sacré du peuple namibien, et c'est son objectif à long terme, de mettre fin à l'occupation illégale des autorités racistes sud-africaines et de parvenir à l'indépendance nationale véritable et à la libération. Depuis plus de 10 ans, la SWAPO dirige et organise les grandes masses du peuple namibien afin de mener à bien toutes les formes d'une lutte ardue contre le colonialisme et le racisme et de parvenir à la libération nationale. Elle a obtenu de larges succès dans la lutte armée et dans le domaine politique, gagnant ainsi l'admiration et le soutien de tous les peuples du monde. La seizième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA et la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenues respectivement en juillet et septembre, ont réaffirmé le soutien à la juste lutte du peuple namibien. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a également œuvré activement et contribué de manière fort utile à la mobilisation de tous les pays et de tous les peuples pour qu'ils apportent leur soutien au peuple namibien. A l'heure actuelle, les peuples de la Namibie, du Zimbabwe et de l'Azanie s'entraident et se soutiennent mutuellement dans leurs luttes respectives, portant de rudes coups aux forces décadentes du colonialisme et du racisme en Afrique australe. Les actes odieux commis par les racistes blancs sud-africains ne prouvent aucunement leur force mais, bien au contraire, font apparaître leur faiblesse profonde, montrant ainsi qu'ils vont à leur perte et qu'ils mènent un combat de dernière heure. Bien des obstacles, et même des dangers, jalonnent encore la route conduisant le peuple namibien au progrès. Mais sa force s'accroît progressivement et il a remporté des victoires constantes dans le passé grâce à sa cohésion dans la lutte, et nul doute qu'il continuera dans cette voie et qu'il parviendra à faire tomber les obstacles, à surmonter les difficultés et les dangers pour vaincre en définitive l'ennemi et obtenir la libération nationale et l'indépendance.

89. Le Gouvernement et le peuple chinois soutiennent de manière indéfectible la juste cause du peuple namibien. Nous avons toujours affirmé que les aspirations nationales et les objectifs du peuple namibien devaient être réalisés à l'abri de toute ingérence extérieure, sur la base de la garantie de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Namibie. Les autorités racistes d'Afrique du Sud doivent, immédiatement et sans condition, appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité, mettre fin à leur occupation illégale de la Namibie et en retirer toutes leurs forces armées et de police ainsi que l'administration colonialiste. Walvis Bay est partie intégrante du territoire namibien et doit être rendu à la Namibie sans condition. Les Nations Unies doivent également demander aux autorités sud-africaines de mettre un terme à la répression et à la persécution du peuple namibien, de cesser d'agir illégalement en se réclamant d'un prétendu « règlement interne » et de s'abstenir d'utiliser la Namibie comme base pour lancer menaces et agressions contre l'Angola, la Zambie et d'autres Etats voisins.

90. Selon nous, la session actuelle de l'Assemblée générale ne devrait pas seulement condamner fermement, une fois de plus, les autorités racistes sud-africaines pour leur refus d'appliquer les résolutions pertinentes de l'ONU et pour le crime dont elles se rendent coupables en maintenant leur occupation illégale de la Namibie, mais aussi adopter toutes les mesures efficaces nécessaires à l'encontre des autorités de l'Afrique du Sud, y compris des sanctions obligatoires comme l'exigent les Etats africains en vertu des dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies. La question de Namibie est une question importante dans le cadre de la politique internationale actuelle et elle exige une solution sans plus de retard. Nous espérons que les Nations Unies joueront un rôle utile à cet égard en s'acquittant de manière efficace de leurs responsabilités.

91. Mme ALI (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Une fois de plus, l'attention de l'Assemblée générale est centrée sur la question de Namibie. Malgré les efforts résolus des Etats Membres de l'Organisation pour mettre un terme à l'occupation illégale par l'Afrique du Sud du territoire international de la Namibie et faire cesser le joug cruel imposé au peuple namibien, les résultats obtenus par les Nations Unies en vue de permettre au peuple namibien d'exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance n'ont, jusqu'à présent, abouti qu'à la déception, la désillusion, voire au désespoir.

92. Bien que depuis 1966 l'Organisation des Nations Unies ait la responsabilité directe de l'avenir de la Namibie, quand le Mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie a pris fin et que le territoire a été déclaré comme relevant de la responsabilité de l'Organisation, cette abrogation *de jure* du Mandat de l'Afrique du Sud est en fait restée lettre morte et n'est pas encore chose faite. Des résolutions ont été adoptées successivement par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité sur la question, mais, depuis plus de 13 ans, elles n'ont fait qu'encombrer les archives des Nations Unies. Les parchemins poussiéreux, dit-on, donnent peut-être aux

droits un caractère sacré, mais ils n'en garantissent pas le respect.

93. Le père de la nation indienne, le mahatma Gandhi, a dit il y a longtemps que l'on ne pouvait tirer une personne du sommeil que si elle était vraiment endormie. Si elle fait semblant de dormir, tous les efforts ne serviront à rien. Les espoirs et les attentes de la communauté internationale ont, dans les années passées, été successivement nourris et déçus par les atermoiements délibérés de Pretoria qui refuse de mettre fin à sa domination illégale sur la Namibie. Chaque fois, l'Afrique du Sud a eu recours à la duperie et au subterfuge. Chaque fois que le Conseil de sécurité a voulu imposer des sanctions à ce régime récalcitrant, ces mesures ont été mises en échec soit par certains pays qui continuent à avoir d'énormes intérêts politiques et économiques en Afrique du Sud, soit par une nouvelle promesse de « coopération éventuelle » de la part de l'Afrique du Sud elle-même.

94. Depuis l'examen de ce point à la trente-troisième session, la question de Namibie a été examinée à la réunion du Comité de la décolonisation, à Belgrade, en avril 1979 [voir A/34/23/Rev.1, chap. IX], et à la reprise de la trente-troisième session de l'Assemblée générale, en mai dernier. Lors de la reprise de la session, ma délégation a eu l'occasion de souligner⁶ que l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité et ses membres permanents qui ont traditionnellement fait usage du veto pour empêcher que des mesures ne soient prises contre l'Afrique du Sud, était arrivée à la minute de vérité. Nous ne pouvons manquer de prendre les mesures efficaces que l'ONU est en droit d'arrêter, en vue de contraindre l'Afrique du Sud à évacuer le territoire et à se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ma délégation craint de plus en plus que le soudain regain d'activité au moment de l'examen de cette question par l'Assemblée générale ne fasse partie d'une tentative délibérée pour donner l'illusion d'une évolution dans les négociations, dans le but d'embrouiller la question et d'empêcher que l'Assemblée générale ne prenne des mesures fermes à ce sujet.

95. Il nous faut recommander au Conseil de sécurité de prendre des mesures en vue de permettre aux Nations Unies de s'acquitter de leurs obligations et d'empêcher un Etat Membre de se moquer de notre organisation mondiale. En fait, la question même de savoir si l'Afrique du Sud devrait continuer à être un Etat Membre de l'ONU mérite qu'on y prête plus d'attention. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent agir de concert en vue de parvenir à une solution rapide et efficace du problème. Tout échec constituerait un revers sérieux pour l'efficacité et la crédibilité du rôle des Nations Unies dans les affaires internationales. Cela aurait inévitablement des conséquences graves pour la paix dans la région et dans le reste du monde.

96. Combien de temps la communauté internationale devra-t-elle attendre tandis que l'Afrique du Sud réflé-

⁶ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières, 100^e séance, par. 1 à 16.

chit à la question de savoir si elle va prendre ou non une part constructive aux négociations sur des élections supervisées par l'ONU en Namibie ? Les entretiens de mars dernier, à New York, ainsi que ceux, plus récents, tenus à Genève, en novembre, sur l'initiative du Secrétaire général, auraient pu être l'occasion de dialogues constructifs. Nous avons devant nous à cet égard le rapport supplémentaire du Secrétaire général sur l'application des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) du Conseil de sécurité relatives à la question de Namibie⁷.

97. La SWAPO et les Etats de première ligne ont accepté l'idée d'une zone démilitarisée, mais nous avons l'impression que jusqu'ici, loin de vouloir amorcer des discussions réalistes, l'Afrique du Sud tergiverse encore une fois. La réponse⁸ adressée la veille de ces débats, avant-hier, faisant état de l'acceptation conditionnelle par l'Afrique du Sud de l'idée d'une zone démilitarisée, ne fait que corroborer cette impression. Non contente de maintenir sa position intransigeante, l'Afrique du Sud se ménage des possibilités nouvelles de manœuvres dilatoires, en précisant que la liste des six conditions mentionnées n'est qu'une liste partielle.

98. C'est le comportement, ce sont les actes de l'Afrique du Sud qui devraient justifier ces déclarations, et non pas le contraire. En réalité, l'Afrique du Sud crée un rideau de fumée en voulant faire croire à son désir de négocier, tout en renforçant sa domination sur la Namibie. Par sa décision unilatérale d'organiser de fausses élections en Namibie, par ses tentatives pour écraser la résistance de la SWAPO en se livrant à des attaques armées continuelles et en emprisonnant des patriotes namubiens, par l'orchestration artificielle de déclarations politiques émanant de groupes fantoches qui s'abritent sous l'Alliance démocratique factice de Turnhalle, par la création d'armées tribales et par la bantoustanisation forcée du territoire, par le fait de placer Walvis Bay sous l'administration de l'un de ses gouvernements provinciaux dans l'intention cachée de détruire l'intégrité territoriale et l'unité de la Namibie, et par ses attaques flagrantes contre les Etats voisins — particulièrement contre l'Angola —, par toutes ces actions, l'Afrique du Sud tente en fait de procéder à une déclaration unilatérale d'indépendance en Namibie.

99. On a dit que les impérialistes cherchaient à balkaniser quand ils ne pouvaient pas coloniser.

100. L'Afrique du Sud est allée jusqu'à relancer l'idée d'une « constellation d'Etats » dans la région, avec Pretoria pour charnière, et dans le but d'assurer la sécurité d'un rempart à la minorité raciste dans la région. L'Afrique du Sud prend en même temps en Namibie des mesures pour renforcer les pouvoirs de la prétendue Assemblée nationale, ce qui ne laisse pas de doute sur ses intentions véritables qui sont de poursuivre par tous les moyens possibles son occupation illégale de la Namibie et de perpétuer son exploitation coloniale du peuple et des ressources de ce territoire.

⁷ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1979*, document S/13634.

⁸ *Ibid.*, document S/13680, annexe.

101. Aux dernières nouvelles, l'Afrique du Sud chercherait à lancer un emprunt sur le marché monétaire suisse, au nom du prétendu administrateur général; voilà encore une confirmation de ses intentions néfastes.

102. Si tout cela ne prouvait pas suffisamment le cynisme de l'Afrique du Sud, les dernières nouvelles, selon lesquelles ce pays cherche à se procurer des armes nucléaires, devraient être un sujet d'inquiétude grave pour la communauté internationale. A cet égard, ma délégation appuie fermement les conclusions et les recommandations du Séminaire des Nations Unies sur la collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, tenu à Londres en février de cette année, qui, entre autres, demandaient l'adoption de sanctions obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte, pour mettre un terme à toute collaboration nucléaire avec l'Afrique du Sud⁹. Nous avons déjà eu l'occasion, à la Quatrième Commission, de dire qu'il fallait mettre en œuvre plus vigoureusement le décret n° 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie. Ces mesures s'imposent encore plus dans la situation actuelle.

103. La transformation illégale de Walvis Bay en une entité séparée de la Namibie, faisant partie de l'Afrique du Sud, a pour but, entre autres, de rompre les liens naturels entre la Namibie et le monde extérieur et de causer des dommages considérables à son économie. Des stratégies analogues d'étranglement économique ont été appliquées de manière cruelle par les puissances impérialistes du XIX^e siècle qui voulaient annihiler des tribus entières dans cette partie de l'Afrique. Cependant, ce sont la vaillance et la ténacité de ces mêmes populations qui leur ont permis de survivre et de poursuivre leur lutte héroïque. Ma délégation condamne énergiquement, en tant qu'acte d'expansion coloniale, les desseins de l'Afrique du Sud d'annexer Walvis Bay, sapant ainsi l'intégrité territoriale de la Namibie.

104. La liberté du peuple namibien en lutte sera peut-être retardée par la tactique sud-africaine, mais nous sommes convaincus que ce peuple ne l'attendra plus très longtemps. Son courage et sa détermination de combattre pour son droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance et au gouvernement par la majorité triompheront nécessairement de tous les obstacles. Tout en soutenant cette cause au nom de ma délégation, je voudrais citer le message adressé par le Ministre des affaires étrangères de mon pays à l'occasion de la Semaine de solidarité avec le peuple namibien, au mois d'octobre de cette année, où il réaffirme le soutien de l'Inde et sa solidarité au peuple namibien et à son seul représentant authentique, la SWAPO :

« Le rôle directeur de la SWAPO dans la lutte courageuse du peuple namibien pour l'autodétermination et pour un véritable gouvernement par la majorité est reconnu sur le plan international. La SWAPO a montré à plusieurs reprises qu'elle était prête à coopérer avec les Nations Unies pour parvenir à un règlement pacifique négocié en Namibie. Par contraste, les autorités sud-africaines ont cherché à renforcer et à institutionnaliser leur mainmise illégale et leur politique

⁹ *Ibid.*, *Supplément de janvier, février et mars 1979*, document S/13157.

d'oppression en Namibie. Elles se sont livrées à des actes de violence et de répression à l'encontre de la Namibie et des membres de la SWAPO. Elles se sont aussi livrées à des agressions contre les Etats africains indépendants voisins. Cette attitude intransigeante et ces actes illégaux du régime raciste sud-africain demandent des mesures coercitives rigoureuses en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La lutte de la SWAPO mérite tout le soutien moral, politique, diplomatique et matériel de la communauté internationale. L'Inde réaffirme qu'elle soutient sans réserve la lutte héroïque de la SWAPO, seul mouvement authentique de libération de la Namibie, contre l'oppression du régime raciste de l'Afrique du Sud. »

105. En tant que membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, ma délégation a participé activement à ses travaux ainsi qu'à la préparation du rapport du Conseil des Nations Unies pour la Namibie [A/34/24] dont l'Assemblée est actuellement saisie. Nous tenons à rendre hommage ici très chaleureusement au Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, M. Lusaka, de la Zambie, pour sa compétence et son dévouement à la cause du peuple namibien. Nous appuyons les recommandations contenues dans le rapport.

106. Ma délégation attache une importance particulière au succès des efforts déployés par le Conseil pour la Namibie pour encourager et défendre les intérêts namibiens au sein des institutions spécialisées des Nations Unies et des différentes organisations et conférences internationales. Les activités du Conseil pour la Namibie sont particulièrement importantes à cet égard, car elles tendent à empêcher que l'Afrique du Sud ne représente illégalement la Namibie dans les différentes instances internationales. Nous relevons avec une satisfaction particulière les activités accrues du Conseil au sein des institutions spécialisées et le fait qu'il ait été reconnu comme membre à part entière par un nombre croissant de ces institutions. Ces décisions, nous en sommes convaincus, sont une preuve tangible de la reconnaissance de plus en plus large par la communauté internationale du rôle important joué par le Conseil pour la Namibie en tant qu'autorité administrante du territoire.

107. Nous voulons rendre également un chaleureux hommage au Commissaire des Nations Unies pour la Namibie, M. Martti Ahtisaari, pour les efforts considérables et assidus qu'il a déployés au Bureau du Commissaire pour la Namibie dans la préparation et l'application progressive du Programme d'édification de la nation namibienne. Outre la formation assurée aux patriotes namibiens à l'extérieur de leur territoire, ce programme constitue une action unique en son genre qui tend à préparer la Namibie à sa tâche vitale de reconstruction et d'édification nationales. Le soutien financier précieux accordé au Programme d'édification par le PNUD, l'UNESCO, l'OMS et la FAO ainsi que par d'autres organisations fait beaucoup pour le succès de ce programme.

108. Nous voudrions souligner également l'appui que nous apportons aux activités déployées par le Comité du Fonds des Nations Unies pour la Namibie, dans lequel

mon pays a l'honneur d'être représenté. Les travaux de l'Institut pour la Namibie, à Lusaka, contribueront certainement à la formation d'un personnel administratif qualifié et compétent et du personnel nécessaire pour une nouvelle Namibie indépendante.

109. Le Gouvernement et le peuple indiens donnent tout leur soutien politique, moral et matériel au peuple de la Namibie dans sa lutte pour l'indépendance nationale fondée sur la dignité de l'homme et le gouvernement par la majorité. Cette lutte courageuse n'aura pas été vaine et, en exprimant notre soutien aux Etats de première ligne, nous sommes conscients des sacrifices quotidiens qu'ils consentent du fait des difficultés économiques et des constantes agressions dont ils sont victimes, pour le soutien qu'ils ne cessent d'apporter à la cause du peuple namibien. Ce débat annuel de l'Assemblée générale nous donne aussi l'occasion de rendre hommage à tous les combattants de la liberté qui ont payé de leur vie leur lutte contre le racisme et la domination coloniale ainsi qu'à ceux qui languissent dans les prisons sud-africaines et aux autres victimes de l'exploitation de l'*apartheid*. Il est juste de rappeler que le prix Jawaharlal Nehru pour la paix et pour la compréhension internationales a été conféré à Nelson Mandela pour sa lutte courageuse et sans relâche contre les forces d'exploitation et d'*apartheid*, en faveur de la vérité, de la justice et de la compréhension humaine. M. Mandela prend ainsi place aux côtés d'hommes aussi illustres que le président Kaunda, de la Zambie, et le regretté Martin Luther King, en tant qu'ardent défenseur de la paix, de la justice et de la liberté dans le monde. En reconnaissant sa contribution à cette cause, nous rendons hommage aux fils héroïques de l'Afrique australe dans leur lutte contre l'odieux régime d'*apartheid*. Le succès de la lutte contre le colonialisme sud-africain en Namibie contribuera inéluctablement à la désintégration de ce régime anachronique.

110. L'Inde continuera de soutenir la SWAPO sur le plan bilatéral et la cause de la liberté namibienne sur le plan multilatéral dans les différentes institutions des Nations Unies. Nous savons dans quelles conditions la SWAPO a dû recourir à la lutte armée. Nous sommes certains que la SWAPO triomphera finalement par la victoire du peuple namibien, victoire de la vérité et de la justice sur la tyrannie et la fourberie.

111. Il ne faut pas permettre que la volonté de la communauté internationale soit paralysée en Namibie. Décidons ensemble de relever ce défi et, avec les pouvoirs que nous donne la Charte, résolvons ce problème. Il s'agit là d'une mission sacrée et d'une responsabilité que nous avons envers le peuple namibien.

112. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : L'examen actuel à l'Assemblée générale de la situation en Namibie, dont le peuple, depuis de longues années, poursuit une lutte héroïque pour se libérer de la domination coloniale de l'Afrique du Sud, se déroule alors que des événements décisifs ont lieu en Afrique australe. Cherchant coûte que coûte à garder le territoire sous sa domination, le régime raciste de Pretoria continue d'intensifier sa présence en Namibie, au mépris des nombreuses résolutions

de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, qui demandent le règlement immédiat et équitable du problème namibien. Sous le couvert de déclarations démagogiques quant aux conditions nécessaires pour mener à bien le « plan des Nations Unies » sur la Namibie, les racistes d'Afrique du Sud s'efforcent d'une manière systématique et tenace de mettre en place un régime fantoche entièrement sous la coupe de l'Afrique du Sud, à l'instar du gouvernement illégal de Salisbury, et cherchent à substituer au règlement équitable et pacifique du problème un prétendu « règlement interne ». Tout cela a trouvé une nouvelle confirmation dans la lettre insolente et au contenu cynique adressée par le régime raciste d'Afrique du Sud au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le 5 décembre courant.

113. Méconnaissant les décisions de l'ONU, qui, en 1966 déjà, avait révoqué le Mandat de l'Afrique du Sud pour l'administration de la Namibie, le régime de Pretoria continue d'augmenter dans le pays les effectifs de son armée coloniale, qui, actuellement, selon des données de la SWAPO, dépasse en puissance les forces armées dont disposait l'Afrique du Sud pendant la période de la seconde guerre mondiale. Les racistes sud-africains intensifient leur appareil policier et administratif en Namibie.

114. Ainsi que le souligne le rapport du Conseil pour la Namibie, du mois de mai au mois de juillet 1979 seulement, le régime raciste d'Afrique du Sud a procédé, en Namibie, à l'arrestation de quelque 15 000 membres de la SWAPO et de sympathisants. Des expéditions de représailles parties d'Afrique du Sud procèdent à des opérations actives contre les partisans, surtout dans les régions du nord. A la fin du mois de mai de cette année, les racistes ont utilisé des avions, des hélicoptères et des transports de troupes blindées pour effectuer un raid sur la province de Cuando Cubango, dans l'Angola voisin. Des actions de cette nature ont pour objectif de faire pression sur les Etats de première ligne afin de les amener à renoncer à soutenir la juste lutte des patriotes namubiens pour leur indépendance.

115. Les exemples des forfaits et actes illégaux commis par les racistes sud-africains en Namibie ne se comptent plus, comme l'ont prouvé d'une manière convaincante les interventions de représentants de pays africains et autres. Notre délégation, de même que l'immense majorité des autres délégations, a plus d'une fois, du haut de cette tribune, prononcé une condamnation résolue des actes agressifs et de la politique coloniale du régime de Pretoria. Les demandes pressantes de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie et de mettre au point un règlement juste du problème, sous le contrôle effectif des Nations Unies, figurent dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Cependant, le régime raciste d'Afrique du Sud continue de saboter ces décisions de l'ONU.

116. Personne n'ignore que la situation actuelle n'est rendue possible que par le large soutien politique, économique et militaire que le régime sud-africain reçoit de certains pays occidentaux et, au premier chef, des membres du bloc de l'OTAN et d'Israël. Comme de nombreux documents en témoignent, les investissements des

pays impérialistes d'Europe occidentale et des Etats-Unis d'Amérique dans l'économie sud-africaine se montent à des milliards de dollars. Les sociétés transnationales occidentales ont réalisé, rien que pendant l'année dernière, en Namibie, 350 millions de dollars de bénéfice net. Il est absolument évident qu'elles ont un intérêt direct à faire persister le régime colonial en Namibie.

117. C'est pour défendre leurs intérêts égoïstes dans la région que certains pays occidentaux accordent un soutien actif à Pretoria pour l'aider à renforcer son potentiel militaire. L'opinion publique mondiale est sérieusement alarmée et inquiète devant les efforts des racistes de Pretoria visant à se doter d'un potentiel nucléaire qui, à n'en pas douter, représente une menace réelle pour la paix et la sécurité, non seulement dans la région, mais dans le monde entier. C'est de la manière la plus énergique que la communauté internationale doit exiger que soit respecté, et de la manière la plus absolue, l'embargo arrêté par les Nations Unies sur les fournitures d'armes à l'Afrique du Sud¹⁰, ainsi que l'adoption des mesures appropriées pour empêcher les racistes d'accéder à l'arme nucléaire.

118. La situation critique qui règne actuellement en Namibie exige impérieusement que des mesures efficaces soient prises pour défendre les intérêts du peuple namibien. La session actuelle de l'Assemblée générale doit faire son possible pour assurer un règlement équitable du problème namibien. La RSS d'Ukraine soutient résolument le droit inaliénable du peuple de Namibie à l'autodétermination et à l'indépendance, fondé sur le maintien de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays, et elle se prononce pour la fin de l'occupation illégale de Namibie et le retrait sans condition des forces armées et de l'administration sud-africaine de Namibie, y compris Walvis Bay, ainsi que pour le transfert des pouvoirs à la SWAPO, seul représentant légitime et authentique du peuple namibien. Nous sommes fermement convaincus que la cessation des prêts, des investissements et des relations économiques et militaires avec l'Afrique du Sud, ainsi que la prompte mise en quarantaine internationale et le boycottage du régime raciste de Pretoria pourraient devenir des moyens efficaces de contraindre l'Afrique du Sud à mettre fin à son occupation illégale de la Namibie et à assurer l'élimination de l'un des derniers foyers du colonialisme en Afrique australe. Voilà pourquoi il est impératif d'adopter des sanctions coercitives contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

119. L'héroïque peuple namibien, si longuement éprouvé et qui mène une lutte juste et légitime pour la liberté et l'indépendance, pourra toujours compter sur la solidarité et le soutien de la RSS d'Ukraine.

120. M. FADHLI (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Notre délégation se souvient comment, lors de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, toutes les délégations attendaient avec impatience la réaction de M. Nujoma, président de la SWAPO, aux propositions présentées par le groupe des cinq pays occi-

¹⁰ Résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité.

dentaux pour régler le problème namibien, réaction judiciaire qui ne tarda pas à venir.

121. Deux ans se sont écoulés, et il n'en demeure pas moins que l'attitude négative adoptée par le régime raciste de Pretoria reste inchangée quant au droit du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance. Par ailleurs, cette attitude négative continue de recevoir l'appui de certains pays qui encouragent le régime raciste à persister dans son attitude, afin d'assurer l'exploitation commune et illégale des ressources naturelles du territoire namibien et la protection militaire de leurs intérêts communs dans toute la zone de l'Afrique australe.

122. Il était donc naturel de constater que les propositions occidentales avancées pour résoudre le problème namibien n'étaient en fait qu'une manœuvre dilatoire destinée à gagner du temps afin d'exploiter davantage et d'une manière abusive les richesses considérables de ce territoire et de mettre en place une administration ou une entité fragile ne représentant pas le peuple namibien, issue d'élections falsifiées et illégales parce qu'elles se sont déroulées en l'absence de toute surveillance de l'Organisation des Nations Unies et sans la participation de la SWAPO, seul représentant légitime du peuple namibien, conformément à la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures.

123. Certains pays occidentaux s'étaient engagés à exercer des pressions sur le régime minoritaire blanc de l'Afrique du Sud afin de l'amener à s'engager à mettre en œuvre ladite résolution du Conseil de sécurité et les résolutions ultérieures pour assurer l'indépendance de la Namibie. En contrepartie, ils ont demandé à la SWAPO de faire preuve de coopération et d'engager des négociations pour résoudre ce problème par des moyens pacifiques. La SWAPO avait alors accueilli favorablement cette initiative, convaincue de la nécessité de respecter ses engagements internationaux.

124. Mais les faits ont montré que le rôle joué par ces pays était différent, car la seule voie menant à l'indépendance de la Namibie exigeait, de leur part, l'application de sanctions contre ce régime, conformément au Chapitre VII de la Charte. Cela signifiait un embargo sur le pétrole, la rupture des relations économiques et la cessation de toute vente d'armes, et même une rupture des relations diplomatiques.

125. Nous ne partageons pas l'avis des pays qui ne voient pas l'utilité d'appliquer de telles sanctions, car la logique de l'attente qu'ils prétendent appliquer n'a abouti qu'à amener le régime de Pretoria à multiplier ses crimes contre les peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe.

126. Nous nous prononçons pour l'intégrité territoriale de la Namibie et nous estimons que Walvis Bay fait partie intégrante de ce territoire. Toute tentative visant à séparer Walvis Bay de la Namibie est nulle et non avenue.

127. Le Yémen démocratique est convaincu que l'Organisation des Nations Unies a une grande responsabilité dans ce domaine et que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, en tant qu'autorité adminis-

trante légitime de ce territoire, peut jouer un rôle positif pour assurer l'indépendance de la Namibie. Il reste que la réalisation d'un tel objectif requiert nécessairement le soutien et la collaboration de tous les Etats Membres de l'Organisation.

128. Je ne saurais manquer ici d'exprimer toute l'appréciation de notre délégation pour le rôle joué par le Président et les membres du Conseil pour la Namibie; qu'ils soient assurés que nous soutiendrons toujours les peuples et les pays qui luttent pour leur indépendance et leur liberté.

129. M. NEIL (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Le 29 septembre 1978, il y a donc maintenant 14 mois, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 435 (1978). Il semblait, à l'époque, qu'une solution finale et pacifique de la question de Namibie se précisait en fonction d'une proposition de règlement qu'avaient négociée les cinq puissances occidentales, avec la participation des parties directement intéressées.

130. L'Assemblée générale traite aujourd'hui du problème, alors que très peu de progrès — si tant est qu'il y en ait eu — ont été faits en vue de l'application efficace de ce plan. Il est certain que cette situation est le résultat direct de l'intransigeance de l'Afrique du Sud et de la tactique dilatoire qu'elle applique pour perpétuer sa présence illégale en Namibie. Toutes les autres parties ont loyalement apporté leur entière coopération à l'application du plan, mais l'Afrique du Sud a décidé de saisir toutes les occasions de tenir en échec les efforts de règlement garantissant une indépendance véritable au peuple de la Namibie. L'Afrique du Sud a organisé des élections unilatérales et illégales en décembre 1978; elle a présenté à la communauté internationale des exigences constamment renouvelées et déraisonnables; elle a intimidé les autres parties par sa violence et a tergiversé chaque fois que des propositions constructives tendant à sortir de l'impasse qu'elle avait elle-même créée étaient présentées.

131. La stratégie de l'Afrique du Sud présente trois facettes. Premièrement, elle cherche à prolonger indéfiniment les négociations en s'opposant à différents aspects du plan, en y ajoutant des éléments nouveaux et en présentant des exigences nouvelles pour obtenir plus de concessions. C'est cette tactique qu'elle a utilisée en janvier, lorsqu'elle s'est opposée aux dispositions du plan qui prévoyaient des bases de la SWAPO en Namibie, au moment du cessez-le-feu, et qu'elle a présenté de nouvelles exigences en vue de contrôler les bases de la SWAPO hors de la Namibie. L'intransigeance de l'Afrique du Sud a fait échouer les entretiens de rapprochement qui se sont tenus en mars de cette année et qui devaient mettre fin à l'impasse. Pendant ce temps, le régime de Pretoria continue de faire semblant de vouloir négocier pour parvenir à son objectif, qui est de gagner du temps.

132. Deuxièmement, l'Afrique du Sud continue de suivre la tactique « style Kassinga » consistant à intimider les Etats de première ligne. Au cours de l'année dernière, elle a lancé une série d'attaques armées contre l'Angola et la Zambie. Ces agressions, qui ont été condamnées par la communauté mondiale, avaient pour

but d'intimider les Etats de première ligne pour qu'ils renoncent à soutenir la cause du peuple namibien.

133. Troisièmement, l'Afrique du Sud a lancé une nouvelle vague de répression contre la SWAPO et le peuple namibien. Cette vague de terreur, qui a provoqué des arrestations en masse, des tortures et des massacres, a déferlé avec une brutalité impitoyable, ce dont l'Afrique du Sud est réputée n'avoir pas d'égal dans ce domaine. Dans ce genre de campagne, le régime d'*apartheid* a une grande expérience de ces méthodes qu'il a perfectionnées contre la majorité noire en Afrique du Sud. Cette campagne de répression intensifiée contre le peuple namibien et contre ses dirigeants a pour but d'ouvrir la voie à la mise en place de fantoches choisis par l'Afrique du Sud, qui sont censés appuyer son objectif qui est de maintenir le peuple namibien en captivité, dans l'intérêt de l'Afrique du Sud. Voilà pourquoi la campagne en question est dirigée contre la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien, qui lutte pour une Namibie libre et indépendante. Le ferme soutien de la Jamaïque à cette lutte, sous la direction de la SWAPO, a été proclamé et réitéré plus d'une fois à l'Assemblée générale. Nous réaffirmons aujourd'hui notre solidarité avec cette lutte. Nous condamnons énergiquement les tentatives que fait l'Afrique du Sud pour imposer ses fantoches au peuple namibien.

134. Les desseins de l'Afrique du Sud sur la Namibie doivent être mis en échec par l'Organisation des Nations Unies, qui, en 1966, a assumé la responsabilité du territoire et qui a, de ce fait, un devoir sacré envers le peuple namibien. Nous ne pouvons pas nous permettre de transiger sur l'objectif essentiel qui est une Namibie authentiquement libre, et nous ne pouvons nous permettre de suivre la voie des concessions et de la capitulation à l'égard de l'Afrique du Sud.

135. Les négociations prolongées en vue d'une transition pacifique vers l'indépendance ont atteint le stade à partir duquel il faut à nouveau établir un bilan. La dernière série des négociations qui ont eu lieu récemment à Genève a abouti à l'acceptation, par toutes les parties, à l'exception de l'Afrique du Sud, de la proposition faite par le regretté président Neto, de l'Angola, en vue de la création d'une zone démilitarisée. Une fois de plus, la bonne foi et la coopération constructive de la SWAPO et des Etats de première ligne se sont manifestées, mais pas celles de l'Afrique du Sud. Une fois de plus, les Sud-Africains ont répliqué avec leur duplicité habituelle, en prétendant accepter le plan, tout en présentant des exigences conditionnelles contradictoires et injustifiées. Bref, la réponse de l'Afrique du Sud, du 5 décembre, est totalement inacceptable et nous la rejetons.

136. Les cinq membres occidentaux qui ont pris l'initiative doivent maintenant nous dire où ils en sont. Ils doivent nous dire s'ils sont prêts à acquiescer, à tolérer le défi continu de l'Afrique du Sud et à lui donner encore l'occasion de tergiverser et d'atermoyer. Une bonne partie des négociations de ces pays occidentaux avec l'Afrique du Sud au cours de l'année écoulée s'est déroulée dans le plus grand secret, mais le moment est venu pour eux de montrer dans quelle mesure ils sont prêts à défendre la cause du peuple namibien et ses aspirations à une indépendance véritable.

137. La communauté internationale a attendu avec une impatience croissante; elle doit maintenant envisager des mesures concrètes pour riposter aux tentatives manifestes de l'Afrique du Sud de tenir en échec la volonté de la communauté internationale et les aspirations légitimes du peuple namibien. Le Conseil de sécurité a le devoir de prendre les mesures qui s'imposent, y compris celles que prévoit le Chapitre VII de la Charte, afin de contraindre le régime raciste d'Afrique du Sud à se retirer de Namibie et de permettre au peuple du territoire d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

138. Pour terminer, ma délégation tient à saisir cette occasion pour rendre hommage au Conseil pour la Namibie, qui, sous la direction de M. Lusaka, de la Zambie, défend avec dévouement la noble cause qui lui a été confiée. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général et son représentant spécial pour leur zèle inlassable et pour leur ferme résolution de parvenir à un règlement négocié acceptable sur le plan international, qui aboutirait à la restitution totale des droits du peuple de Namibie.

139. M. CERGA (Albanie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation de la République populaire socialiste d'Albanie a exprimé son point de vue sur la question de Namibie à de précédentes sessions et, notamment, l'année dernière¹¹, lorsque notre organisation a consacré une session extraordinaire à la question.

140. Le simple fait que la question de Namibie est examinée depuis des années à l'Assemblée générale et dans d'autres instances de l'Organisation montre qu'il s'agit là de l'une des questions les plus importantes qui préoccupent l'immense majorité des peuples épris de liberté et de justice. Des résolutions appropriées ont été adoptées à la fin de chaque session, mais les fascistes de Pretoria n'en ont jamais tenu compte et ont poursuivi ouvertement leur politique barbare d'*apartheid*.

141. Les représentants de divers pays démocratiques et progressistes qui ont déjà pris la parole ont, une fois de plus, apporté la preuve irréfutable de la gravité de la situation qui existe en Namibie à la suite de la domination coloniale, de la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale systématiquement appliquée par les racistes d'Afrique du Sud.

142. Prenant une fois de plus la parole, la délégation albanaise voudrait joindre ses protestations à celles que d'autres pays ont déjà élevées et condamner avec indignation la politique des racistes d'Afrique du Sud, qui est non seulement une violation flagrante des droits du peuple namibien, mais aussi un défi ouvert lancé aux Africains et aux autres peuples du monde qui soutiennent la juste lutte du peuple namibien.

143. L'évolution de la situation en Namibie et en Rhodésie du Sud depuis notre dernière session montre que les racistes de Pretoria n'ont pas la moindre intention de renoncer à leur domination coloniale. Le régime raciste de Pretoria, empêtré dans des difficultés croissantes,

¹¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, neuvième session extraordinaire, Séances plénières, 6^e séance, par. 152 à 170.

tant chez lui qu'à l'étranger, a recours à des méthodes plus subtiles pour maintenir sa domination coloniale en Namibie. A cet effet, les racistes d'Afrique du Sud ont intensifié la répression armée et la violence; ils montent de nouvelles installations militaires en Namibie et procèdent systématiquement à des incursions armées dans les pays voisins afin de paralyser et de briser le soutien que ces pays accordent aux combattants namubiens. Par ailleurs, les racistes d'Afrique du Sud ont monté toute une série d'intrigues politiques, comme celles du « règlement interne » ou des élections factices, afin d'installer un régime fantoche à leur service, etc. En outre, les racistes de Pretoria cherchent fiévreusement à placer toute l'Afrique australe sous leur domination en créant une constellation de pseudo-Etats.

144. La politique barbare et criminelle de discrimination raciale et d'*apartheid* est bien connue de tous les Etats Membres de l'Organisation. En un moment où presque tous les représentants de pays épris de paix et de liberté dénoncent les crimes des racistes d'Afrique du Sud, force nous est de nous demander comment ces fascistes osent pratiquer une politique coloniale d'occupation en Namibie et priver la population éprouvée de ce pays du droit à la liberté et à l'indépendance et du droit de créer son propre Etat souverain.

145. Pour la délégation albanaise tout est clair. Les racistes d'Afrique du Sud jouissent du soutien général, ouvert et occulte, des puissances impérialistes et des sociétés transnationales, qui ont d'immenses intérêts dans le continent africain. Ces forces n'épargnent aucun effort pour affaiblir l'esprit militant et la volonté du peuple namibien afin de le détourner de la juste voie qui lui assurera la conquête de la liberté et de l'indépendance nationale. Les puissances impérialistes ont le plus vif désir d'éviter la destruction des régimes de Pretoria et de Salisbury, parce qu'il en résulterait des conséquences négatives pour ces pays qui entendent continuer d'exploiter les peuples et les richesses de la Namibie et des autres pays de la région. Voilà les raisons pour lesquelles les impérialistes des Etats-Unis et les autres puissances impérialistes soutiennent et encouragent par tous les moyens les régimes de Pretoria et de Salisbury afin de leur permettre d'opprimer et d'exploiter ces peuples et de les priver du droit de vivre libres et indépendants.

146. Dans ce cadre, ces peuples comprennent que la comédie du prétendu règlement interne pour la question de Namibie, de même que les interminables négociations entreprises par certains pays occidentaux, n'a pas donné de résultats positifs. Il ne s'agit là que d'un écran de fumée dont se servent les régimes racistes et les puissances impérialistes qui les soutiennent pour saboter la lutte armée du peuple namibien, pour entraver ou pour retarder l'accession du peuple namibien à la liberté et à l'indépendance, fournissant ainsi aux racistes d'Afrique du Sud de nouvelles possibilités d'entreprendre d'autres manœuvres politiques visant à consolider leur position coloniale en Namibie et, en définitive, de préserver dans le pays les intérêts des puissances impérialistes elles-mêmes.

147. Les peuples du monde entier savent fort bien que les Etats-Unis sont le principal défenseur et le principal soutien de ces régimes fascistes, qui reçoivent des impé-

rialistes des Etats-Unis une aide politique, économique, militaire et diplomatique constante. Les socio-impérialistes soviétiques, de leur côté, rivalisant avec les impérialistes des Etats-Unis, cherchent à exploiter dans leur propre intérêt la situation révolutionnaire qui règne dans le continent. En proclamant des slogans, en se disant les champions de la défense des droits des peuples d'Azanie, de Namibie et du Zimbabwe, les socio-impérialistes soviétiques font, en réalité, tout leur possible pour tourner à leur avantage la situation existante, pour saboter les mouvements de libération et, en prétendant aider ces mouvements, pour s'assurer la possibilité d'une pénétration économique et militaire de l'Afrique, créant ainsi de nouveaux bastions socio-impérialistes permettant d'étendre et d'élargir leur influence en Afrique.

148. Les peuples du continent africain voient de plus en plus clairement les objectifs des superpuissances impérialistes et des autres puissances capitalistes et ils ont cessé de croire à leurs promesses et à leur démagogie. Ces peuples ont compris que la voie de la libération est celle qui passe par une lutte armée et résolue menée contre l'intervention politique, économique et militaire et qu'ils doivent venir à bout des intrigues et des complots ourdis contre eux. Ils ont compris que ce sont les anciennes puissances coloniales et, au premier chef, les superpuissances impérialistes qui cherchent à faire régner une incertitude politique dans les pays africains, à affaiblir et à entraver la lutte menée par les peuples de ces pays contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, en organisant des conflits locaux et en intervenant au moyen de la force armée et par l'intermédiaire de conseillers et de mercenaires. Il est avéré que, chaque fois que les superpuissances impérialistes sont intervenues ou ont offert leurs services de médiation, la situation s'est encore aggravée dans ces pays.

149. Dans ces circonstances, le peuple namibien doit mener une lutte résolue, car il est évident que les fascistes de Pretoria ne quitteront jamais de bon gré la scène de l'histoire en offrant sur un plateau d'argent l'indépendance à ce peuple opprimé. Le peuple namibien est chaque jour plus convaincu qu'une lutte résolue est le seul moyen certain de rompre les chaînes du colonialisme et de conquérir une indépendance nationale réelle.

150. Le peuple albanaise et son gouvernement soutiennent fermement la juste cause du peuple namibien et la lutte qu'il mène pour mettre fin à la domination du régime des racistes sud-africains. Nous condamnons avec indignation les fascistes de Pretoria et de Salisbury pour l'opiniâtreté avec laquelle ils persistent dans leur politique d'*apartheid*, de violation et de massacres, menée à l'encontre du peuple namibien, de même que nous condamnons les complots et les intrigues des superpuissances impérialistes et des puissances impérialistes qui cherchent à perpétuer la domination de la Namibie par les racistes sud-africains. Nous sommes convaincus que c'est seulement en menant une lutte résolue et en dénonçant les complots menés contre le peuple namibien que celui-ci parviendra à la victoire et qu'il pourra créer son propre Etat libre et souverain.